



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : DEPLACEMENTS

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de renouvellement du système billettique - Mise en appel d'offres

L'actuel système de billetterie du réseau de bus, bien que facile d'usage, devient obsolète. Il date de

nombreuses années et présente des défaillances dans les validations. Par ailleurs, il ne permet pas d'évoluer, ni de mettre en place l'interopérabilité avec les autres réseaux de transports.

Dans le cadre de la mise en place d'un système de transport collectif en site propre (TCSP), de la restructuration de son réseau de transports qui en découlera, des réflexions sur l'intermodalité engagées avec le Conseil Régional de Bourgogne, le Grand Dijon souhaite mettre un place un système billettique avec les objectifs suivants :

- simplicité, pratique et rapide d'usage pour les usagers en permettant une facilité d'achat et une simplification de la validation des titres de transport. Des procédures de paiement a posteriori pour l'utilisateur seront également analysées,
- limiter la fraude,
- simplifier les flux financiers,
- obtenir des informations fines sur l'usage du réseau,
- faciliter et développer l'intermodalité entre le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or et le Grand Dijon et les différents opérateurs de transport,
- maîtriser les coûts.

Dans ce cadre, il conviendra également d'étudier et analyser les systèmes de contrôles d'accès aux parcs de stationnement (souterrains, surface, parc-relais) et à d'autres services (Velodi...).

Le Grand Dijon souhaite donc recourir à l'assistance d'un cabinet conseil. Le marché passé avec le cabinet prendrait la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de sa mission, le prestataire devra conduire les procédures depuis l'étude de la grille tarifaire et la définition des besoins jusqu'à la mise en service du système. La gestion et l'exploitation du système mis en place pourraient ensuite être confiées au délégataire du service de transport.

Le prestataire devra tenir compte également des contraintes liées au renouvellement de la Délégation de service public du service des transports urbains (changement éventuel de délégataire) le 1er janvier 2010 et de la mise en place d'un TCSP prévue début 2013.

En tout état de cause, l'ensemble du système devra fonctionner au plus tard pour le 31 décembre 2011. La mission est prévue pour une durée d'environ 36 mois.

Elle se décomposerait en 2 tranches :

- 1 tranche ferme, concernant l'étude de la grille tarifaire et la définition des besoins.
- 1 tranche conditionnelle, concernant le suivi de la réalisation jusqu'à la mise en service du système.

Le budget estimatif serait de 480 000 €.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de désigner le cabinet qui apportera assistance et Conseil de communauté tout au long de cette procédure de mise en œuvre d'un système de billettique.
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles, et en particulier tout dossier de subvention (FEDER,...), concernant cette opération,
- **de prélever** la somme nécessaire sur les crédits inscrits dans les budgets successifs.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008



26 SEP. 2008

Publié le
Déposé en Préfecture le

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

030303

ASSISTANCE ET CONSEIL A L'AUTORITE ORGANISATRICE POUR LA CREATION D'UN SYSTEME BILLETTIQUE POUR LE RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS

030303

VU pour être annexé à délibération n°12

du Conseil du : 25 SEP. 2008 26 SEP. 2008

DIJON, le : Pour le Président,
LE PRÉSIDENT, le vice-Président,

Cahier des Clauses Techniques Particulières

030303

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 SEP. 2008



PREAMBULE

Les stipulations du présent cahier des charges concernent l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système billettique sur le réseau de transports urbains (bus et TCSP).

1 Contexte

1.1 Le réseau

La Communauté de l'agglomération dijonnaise exerce la compétence Transports Urbains sur le territoire des 22 communes membres :

AHUY, BRESSEY-SUR-TILLE, BRETENIERE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, CHENOVE, CRIMOLOIS, DAIX, DIJON, FENAY, FONTAINE-LES-DIJON, HAUTEVILLE-LES-DIJON, LONGVIC, MAGNY-SUR-TILLE, MARSANNAY-LA-COTE, OUGES, NEUILLY-LES-DIJON, PERRIGNY-LES-DIJON, PLOMBIERES-LES-DIJON, QUETIGNY, SAINT-APOLLINAIRE, SENNECEY-LES-DIJON, TALANT

Total : 251 790 habitants

Elle gère son réseau de transports urbains (Divia) par le biais d'une délégation de service public, conclue avec Keolis Dijon, filiale du groupe Keolis pour une durée de 7 ans. Cette délégation arrivera donc à échéance le 31 décembre 2009.

Au point de vue de l'organisation, les services du réseau Divia sont assurés par :

- 7 LIANES (Lignes à niveau élevé de service) fonctionnant aussi en soirée de 21H00 à 0H30 et le dimanche entre 9H00 et 13H00
- 9 lignes principales
- 5 lignes de proximité
- 5 navettes sur les communes de 1ère couronne

- 2 navettes sur Dijon : Nicolas Rollin – Darcy et Saunières – Grangier
- 1 navette au coeur du centre de Dijon "Diviaciti"
- 1000 points d'arrêt, dont 660 sont dotés d'abribus
- 212 véhicules se répartissant en :
 - 102 bus articulés, dont 18 fonctionnant au GNV
 - 98 bus standards, dont 33 fonctionnant au GNV
 - 12 minibus
- un service Diviacès destiné aux personnes à mobilité réduite

Quelques chiffres pour situer l'importance des transports urbains de l'agglomération dijonnaise :

- un maillage fort : 95% des habitants de l'agglomération ont une station de bus à moins de 300 m de leur domicile
- un total de 10 244 265 km parcourus sur l'année 2006
- un nombre de 34 677 261 personnes transportées sur l'année 2006
- un ratio de 141 voyages par habitant et par an

La Communauté de l'agglomération dijonnaise estime que la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) devient une nécessité et va dans le sens d'une ville douce à vivre, attractive et plus sûre.

Une étude réalisée par la SEMALY -à la demande de la Communauté- a permis d'apprécier la faisabilité d'un projet de construction de plusieurs lignes de TCSP.

L'état actuel d'avancement du projet est le suivant : La Communauté a engagé une concertation publique pour la création de deux lignes de Transport en commun en site propre qui s'est terminée le 11 juillet 2008. Le bilan de la concertation sera arrêté par délibération du 25 septembre 2008. Les travaux pour un nouveau système devraient commencer au début de l'année 2010.

En parallèle, le renouvellement de la DSP Transport urbain est lancée à l'automne 2008 pour une nouvelle convention devant prendre effet au 1er janvier 2010.

1.2 Le système billettique existant

La billetterie actuelle est une billetterie papier (voir détail en annexe).

La montées des voyageurs s'effectue en libre service. Des valideurs sont situés à chaque porte.

Le renouvellement des matériels de validation s'effectue très difficilement et le parc de valideurs est quasiment obsolète.

La tarification

la gamme tarifaire actuelle est composée de titres à oblitérer et d'abonnements (titres à vue).

Le système de ventes s'effectue de la façon suivante :

- auprès du conducteur dans les bus pour le ticket unité,
- chez les dépositaires (104) pour les titres les plus usités,
- à la boutique commerciale : Espace bus, située place Grangier.

1.3 Intermodalité

Une charte d'interopérabilité billettique a été signée par les 14 autorités organisatrices de transports bourguignonnes sous l'égide du Conseil Régional de Bourgogne (CRB).

Le CRB vient de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une démarche de billettique intermodale.

Il existe actuellement 3 titres intermodaux Ter Bourgogne – Divia et 1 titre intermodal Conseil Général de la Côte d'Or – Divia.

1.4 Les acteurs

Le Maître d'Ouvrage du réseau Divia y compris le futur réseau TCSP est la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon dénommé le MOA dans le présent document.

Le prestataire retenu pour réaliser la présente mission est dénommé dans ce document, le Titulaire.

Le maître d'œuvre du TCSP est le groupement EGIS Rail / Alfred Peter. Au titre du projet billettique, il est chargé de mettre en œuvre les automates de distribution automatique des titres (DAT) dans les futures stations du TCSP ainsi que les valideurs embarqués dans le matériel roulant du TCSP. La mise en œuvre d'un serveur bancaire nécessaire pour le paiement par carte bancaire dans les DAT fait également partie de sa mission.

Le futur délégataire du réseau Divia, soit à partir du 1^{er} janvier 2010, aura pour mission d'assurer la maîtrise d'œuvre du nouveau système billettique dans son ensemble et de veiller aux interfaces avec les solutions développées par le maître d'œuvre du TCSP.

Le Conseil Régional de Bourgogne (CRB) est maître d'ouvrage du réseau TER et, à ce titre, étudie actuellement les solutions billettiques interopérables avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports régionales. Le Titulaire de la présente mission devra ainsi se coordonner avec le titulaire de la mission attribuée par le CRB afin de concevoir des solutions techniques et un mode de gestion de l'interopérabilité compatibles.

1.5 Les études et données existantes

2 Description de la mission

2.1 Objectifs et déroulement de la mission

Le MOA souhaite :

- proposer aux usagers un système pratique, simple et rapide d'usage,
- faciliter l'achat des titres de transport,

- limiter la fraude,
- mettre en place une gestion simple des flux financiers,
- faciliter et développer l'interopérabilité et l'intermodalité entre les différentes Autorités organisatrices et les opérateurs,
- maîtriser les coûts,
- étudier et analyser la compatibilité du système billettique du réseau Divia avec les systèmes de contrôles d'accès aux parcs de stationnement (souterrains, surface, parc-relais) et à d'autres services (Velodi,...).

- **Décomposition de la mission**

La mission du Titulaire se décomposera en deux tranches :

- tranche ferme : étude de la grille tarifaire, analyse des besoins, élaboration de propositions,
- tranche conditionnelle : suivi de la réalisation jusqu'à la mise en service du système.

2.2 Etude tarifaire et définition des besoins, tranche ferme

Le Titulaire élabore et présente ce qu'il entend appliquer pour mener à bien la mission dans le respect des objectifs fixés. La présentation se fait sur la base d'une note de stratégie que le Titulaire remet au MOA. Cette note devra prendre en compte :

- les objectifs et les attentes du Grand Dijon, au titre du réseau Divia et du service VELODI,
- les attentes du délégataire chargé de l'exploitation du réseau Divia,
- les attentes des autres autorités organisatrices de transport, comme le Conseil Régional de Bourgogne et le Conseil Général de la Côte d'Or,
- les attentes de la ville de Dijon en charge de la gestion du stationnement réglementé et gérant des parkings en ouvrage à l'exception du parking de la gare ; ainsi que toute autre ville de l'agglomération qui se trouverait intéressée par la mise en œuvre de solutions de stationnement réglementé et notamment les villes desservies par le TCSP, à savoir, Chenôve et Quetigny,
- les attentes de EFFIA, gestionnaire du parking de la gare Dijon ville,
- les attentes du gestionnaire des parkings relais.

Le Titulaire devra tenir compte des résultats de l'étude billettique intermodale menée actuellement par le Conseil Régional de Bourgogne. Il devra également tenir compte de l'avancée des réflexions des autres autorités organisatrices de transport de Bourgogne, dans le cadre de la démarche d'interopérabilité de la billettique.

Au préalable, le Titulaire devra mener une étude sur la tarification actuelle, proposer des hypothèses d'évolution de la gamme tarifaire et des procédures de paiement pour l'utilisateur (post paiement...). Il devra également définir les services associés (distribution, service après vente...)

Le Titulaire pourra proposer au MOA une liste d'enquêtes complémentaires qu'il souhaiterait effectuer avec le chiffrage correspondant. Leur réalisation sera soumise à l'approbation du MOA. Le Titulaire aura alors la mission de préparer les documents de consultation, de répondre aux questions techniques posées par les candidats, d'établir le rapport d'analyse des offres, de suivre le déroulement des enquêtes et de valider la qualité des résultats obtenus.

Dans une deuxième étape, le Titulaire devra proposer plusieurs scénarii technico-économiques au MOA après avoir réalisé une présentation des solutions technologiques disponibles, des

fournisseurs et des capacités de recueil de données et fonctionnalité additionnelles.

Le Titulaire devra ensuite analyser les scénarii plus précisément en terme de coûts d'acquisition, d'exploitation et d'entretien, de délais de réalisation, de risques, d'évolutivité des fonctionnalités et de la gamme tarifaire et d'évolution des recettes.

Enfin, le scénario retenu par le MOA sera détaillé par le Titulaire qui fournira une évaluation prévisionnelle des coûts de l'opération, une prévision détaillée d'évolution des recettes, un planning de l'opération, une analyse des risques et un plan de communication chiffré associé au projet.

2.3 Suivi de la réalisation jusqu'à la mise en service du système, tranche conditionnelle

Le délégataire ayant en charge le service de transport urbain de l'agglomération dijonnaise sera le maître d'oeuvre, chargé de l'analyse des nouveaux matériels et/ou nouvelles technologies existants. Le Titulaire réalisera une analyse économique des différents systèmes préconisés par le délégataire tant en investissement qu'en fonctionnement.

Un comparatif des systèmes utilisés dans d'autres agglomérations de même taille que l'agglomération dijonnaise sera présenté par le Titulaire.

Le Titulaire devra émettre un avis motivé sur les propositions et analyses du délégataire et un visa sur tous les documents fournis par le délégataire.

Les missions de maîtrise d'œuvre dévolues au délégataire seront précisées dans le cahier des charges de la délégation de service public en cours de renouvellement.

Le Titulaire devra émettre un avis sur la description des missions du maître d'oeuvre et proposer d'éventuelles adaptations.

Plan de communication

Le Titulaire proposera un plan de communication justifié et chiffré au MOA qui sera réactualisé tous les mois en période de mise en oeuvre.

3 Déroulement de la mission

3.1 Pilotage de la mission

Le pilotage de la mission sera assuré par le service déplacements du Grand Dijon.

Le comité de pilotage technique créé pour le suivi de la mission sera composé du chef de projet billettique, du chargé de mission TCSP, du directeur du service transports et fourrière, du directeur de la mobilité urbaine, du chargé de mission des modes doux et alternatifs.

3.2 Planning

La mission est prévue pour une durée de 36 mois. Le titulaire proposera un calendrier faisant apparaître la durée des différentes tranches.

L'ensemble du système devra fonctionner au plus tard pour le 31 décembre 2011.

3.3 Suivi

Le Titulaire présentera l'avancement de ses missions sous forme d'un planning réactualisé et d'une note de synthèse mensuellement au chef de projet billettique dans les locaux du Grand Dijon.

Annexe : la gamme tarifaire existante.